

**COMMUNIQUE RADIO PRESSE**

COMMUNIQUE N° **1007** C/MINTP/SG/DCT/CAO/CEA1/AR/2021 DU **28 JUN 2021**  
 PORTANT PUBLICATION DU RESULTAT DE L'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT  
 N°022/AONO/MINTP/CIPM-TERI/2021 DU 04/04/2021 EN PROCEDURE D'URGENCE  
 POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES BARRIERES DE PLUIES SUR CERTAINES  
 ROUTES NATIONALES EN TERRE DANS LE RESEAU SUD (REGION DE L'EST).

FINANCEMENT: BUDGET MINTP, LIGNE FONDS ROUTIER, EXERCICES 2021 ET  
 SUIVANTS.

**Le Ministre des Travaux Publics communique :**

Conformément aux dispositions de l'Appel d'Offres National Ouvert  
 N°022/AONO/MINTP/CIPM-TERI/2021 du 04/04/2021 en procédure d'urgence pour les  
 travaux de construction des barrières de pluies sur certaines routes nationales en terre dans le  
 Réseau Sud (Région de l'Est), le résultat dudit Appel d'Offres se présente comme suit :

**SOUMISSIONNAIRES RETENUS**

N° Lot	Type d'intervention	Tronçon	Nombre de barrières de pluies à construire	Nom et Adresse des soumissionnaires retenus	Montant TTC Corrigé (en FCFA)	Montant TTC lu lors de l'ouverture des plis en FCFA	Observations
1- ES/20	Travaux de construction des barrières de pluie	Batouri - Ngoura (27,00 km)	2	ETS EDHA B.P : 5320 Yaoundé Tél : 677 86 52 72	130 778 318	142 150 347 (Rabais de 8%)	Offre la moins disante
		Ngoura - Ndelele - Yola (78,00 km)	4				
		Yola - Yokadouma (80,00 km)	4				
		Yokadouma - Bangue (74,00 km)	3				
		Bangue - Moloundou (148,00 km)	7				
		Ngoura - Kenzou-Frt RCA (88,00 km)	5				
2- ES/20	Travaux de construction des barrières de pluie	Abong Mbang - Nkouak (26,00 km)	2	ETS MARA B.P : 608 Yaoundé Tél : 699 98 01 33	73 102 404	91 111 406 (Rabais de 7%)	Offre la moins disante
		Nkouak - Palisco (26,00 km)	2				
		Palisco - Ampel (18,00 km)	1				
		Ampel - Lomie (57,00 km)	3				
		Lomie - Ngoila (99,00 km)	4				
		Ngoila - Mbalam (Int N9) (67,00 km)	3				



**SOUSSIONNAIRES NON RETENUS**

N°	Soumissionnaires	Motifs d'élimination
1	ETS BARO	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cartes grises présentées non authentiques (Cf. lettre du 12 mai 2021 du concessionnaire du Ministère des Transports HIGH TECH TECHNOLOGIES (HTT)) ;</li> <li>- Non justification de la possession en propre ou en location du matériel minimum suivant : Un camion benne, compacteur à rouleau vibrant ou à pneus et un pick-up.</li> </ul>
2	ETS MACNEOM	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cartes grises présentées non authentiques (Cf. lettre du 12 mai 2021 du concessionnaire du Ministère des Transports HIGH TECH TECHNOLOGIES (HTT)) ;</li> <li>- Non justification de la possession en propre ou en location du matériel minimum suivant : Un camion benne, compacteur à rouleau vibrant ou à pneus et un pick-up.</li> </ul>
3	Sté KM SARL	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conducteur des travaux ne remplissant pas les conditions de qualification et d'expérience spécifiques demandées dans le RPAO ;</li> <li>- Non justification de la possession en propre ou en location du matériel minimum suivant : camion benne et compacteur à rouleau vibrant ou à pneus ;</li> <li>- Document falsifié, notamment fausse attestation d'inscription à l'Ordre National des Ingénieurs de Génie Civil (ONIGC 18-2226) (Cf. rapport SCAO, P. 16).</li> </ul>
4	ETS LEVANT	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conducteur des travaux ne remplissant pas les conditions de qualification et d'expérience spécifiques demandées dans le RPAO ;</li> <li>- Non justification de la possession en propre ou en location du matériel minimum suivant : camion benne et compacteur à rouleau vibrant ou à pneus ;</li> <li>- Document falsifié, notamment fausse attestation d'inscription à l'Ordre National des Ingénieurs de Génie Civil (ONIGC 15-1731) (Cf. rapport SCAO, P. 16).</li> </ul>
5	Société GLOBE INTERNATIONAL	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conducteur des travaux ne remplissant pas les conditions de qualification et d'expérience spécifiques demandées dans le RPAO ;</li> <li>- Non justification de la possession en propre ou en location du matériel minimum suivant : camion benne et compacteur à rouleau vibrant ou à pneus ;</li> <li>- Document falsifié, notamment fausse attestation d'inscription à l'Ordre National des Ingénieurs de Génie Civil (ONIGC 13-1373) (Cf. rapport SCAO, P. 17).</li> </ul>

Les mandataires des entreprises attributaires sont invités à se présenter dès publication du présent communiqué à la Direction des Contrats du Ministère des Travaux Publics pour la souscription de leurs projets de Marchés.

Les soumissionnaires ayant postulés pour l'Appel d'Offres ci-dessus mentionné et qui n'ont pas été retenus peuvent passer sous quinzaine retirer leurs offres au secrétariat de la Commission Interne de Passation des Marchés des Travaux d'Entretien et de Réfection des Infrastructures. Passé ce délai, ces offres seront détruites.

Le présent Communiqué qui tient lieu de main levée de caution de soumission pour les soumissionnaires non retenus sera enregistré et publié partout où besoin sera.

Yaoundé, le 28 JUN 2021

